

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 02 FEVRIER 2023

Date de convocation : 27 janvier 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Date d'affichage : 27 janvier 2023

Nombre de Conseillers présents : 14

Nombre de Conseillers votants : 15

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi deux février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaients présents : Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUS, CUCULI, BRIARD, DURAND, NABUCET, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaients absents excusés : M SECRETAIN pouvoir à Mme COQUELIN, M RENOUARDIERE

Etaients absents : MM BELLANGER, LEMOINE

Mme BRIARD est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : M CHOLET

DELIBERATION N° 2023-2-001 : DENOMINATION DE VOIES

Il convient de procéder à la dénomination des voies des lotissements en cours. Les propositions ci-dessous sont faites comme pour les autres dénominations, à savoir la prise en compte des noms de parcelles existantes dans un environnement proche.

Propositions :

Le Clos Vert : Une impasse à dénommer

- Le Champ Billon
- Le Clos Gilles

Domaine de Glayo / Le Clos Marin : Deux rues à dénommer pour le Domaine de Glayo et une impasse pour le Clos Marin

- La Longue Pièce
- Les Patureaux
- Les Clossselets
- Les Hativiaux

Les Tertres de Saint Hirel : Une impasse à dénommer

- Les Bergeons
- L'Ormeau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré de la manière suivante :

Le Clos Vert :

- Le Champ Billon : **15 voix**
- Le Clos Gilles : **0 voix**

Domaine de Glayo / Le Clos Marin :

- La Longue Pièce : **0 voix**
- Les Patureaux : **15 voix**
- Les Clossselets : **15 voix**
- Les Hativiaux : **15 voix**

Les Tertres de Saint Hirel :

- Les Bergeons : **7 voix**
- L'Ormeau : **8 voix**

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Affiché le

ID : 022-212201792-20230202-2023_2_001-DE

- **DENOMME** les voies des lotissements en cours comme suit :

Le Clos Vert : Impasse du Champ Billon

Domaine de Glayo : Rue des Patureaux et Rue des Closselets

Le Clos Marin : Impasse des Hativiaux

Les Tertres de Saint Hirel : Impasse de l'Ormeau

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Le Maire,

Michèle MOISAN

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 03 février 2023

Le Maire,

Michèle MOISAN

